

Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier
Compte-rendu de la réunion du vendredi 13 janvier 2017

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Didier GRANIER, Eric HOULES (suppléant), Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Paul SAUNAL, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

Ouverture de la séance par Mr Claude Chibaudel, doyen des présidents

Mme Annie Bel est désignée secrétaire de séance.

Election du Président :

Mr Jean Milési, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 37 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Sont désignés assesseurs : Eric Houllès et David Maury

Puis il est procédé à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Mr Jean Milési, fait appel aux candidatures.

Monique Aliès et Claude Chibaudel se portent candidats.

Chaque candidat expose à l'assemblée leur déclaration de candidature.

Premier tour :

a- Nombre de votants : 37

b- Bulletins nuls : 1

c -Bulletins Blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 35

Majorité absolue : 18

Monique Aliès a obtenu 13 voix

Claude Chibaudel a obtenu 22 voix

Mr Claude Chibaudel a été proclamé président et a été immédiatement installé

Détermination du nombre de vice-président :

Mr Claude Chibaudel, président nouvellement élu propose au conseil communautaire de fixer le nombre de vice-président à 8.

Le conseil Communautaire valide à l'unanimité la création de 8 postes de vice-présidents

Election des vice-présidents :

Sur proposition du Président, il est procédé à l'élection des vice-présidents qui en l'absence d'autres candidatures à celles proposées par le Président, sont élus à l'unanimité et à main levée :

1^{er} vice-présidente : Monique Aliès

2^e vice-présidente : Annie Bel

3^e vice-président : Jacques Bernat

4^e vice-Président : Claude Barthélémy

5^e vice-président : Patrick Rivemale
6^e vice-président : Michel Wolkowicki
7^e vice-président : Anne-Claire Solier

Pour le 8^e vice-président, Mr Michel Leblond ayant manifesté sa candidature en face de celle de Cyril Touzet proposée, il est procédé à un vote à bulletin secret :

Premier tour

a- Nombre de votants : 37
b- Bulletins nuls : 0
c -Bulletins Blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 34
Majorité absolue : 18

Michel Leblond a obtenu 14 voix
Cyril Touzet a obtenu 20 voix

Mr Cyril Touzet est élu 8^e vice-président

Charte de l'élu local :

En application des dispositions de l'article L.5211-6 du C.G.C.T, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

Le président remet une copie à chaque conseiller communautaire de la Charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du CGCT dans les communautés de communes ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires :

Mr le président propose au conseil communautaire de délibérer concernant la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires au représentant de l'Etat.

Il donne lecture du projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de dématérialiser les actes réglementaires et budgétaires au représentant de l'Etat.

Accepte que le président signe la convention de transmission électronique des actes.

Délégation de l'organe délibérant au Président pour création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux

Il est distribué à chaque conseiller une note concernant les régies.

Le Président expose que plusieurs services intercommunaux nécessitent la création de régies de recettes.

Afin d'éviter toute interruption de fonctionnement de certains de ces services, il convient de procéder, dès à présent, à la création des régies correspondantes.

Mr le Président propose au conseil communautaire de délibérer concernant la délégation de l'organe délibérant au Président pour création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide de donner délégation au Président, pour la durée du mandat pour la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, valide les tarifs des régies cinéma et bibliothèque et l'indemnité de responsabilité du régisseur.

Date prochain conseil communautaire : lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30 à la salle St-Martin à St-Sernin.

Pot de bonne année en présence des conseillers communautaires et du personnel intercommunal : mercredi 25 janvier 2017 à 16 h salle des fêtes à Camarès.

Levée de la séance : 22 h 45